



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sociétés d'économie mixte

Question écrite n° 46074

Texte de la question

M. Bernard Schreiner appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la composition du Conseil économique et social. En effet, cette assemblée consultative, qui a vocation à favoriser la collaboration des différentes catégories socioprofessionnelles entre elles et à assurer leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement, se doit d'avoir une composition représentative de ses différentes catégories. Or le mouvement des sociétés d'économie mixte fort de 1 200 entreprises publiques locales, de 67 000 salariés et d'un chiffre d'affaires cumulé de 13 milliards d'euros n'y est pas représenté. Après l'entrée des représentants des sociétés d'économie mixte dans les conseils économiques et sociaux régionaux à l'occasion du renouvellement de 2001, leur présence au sein du groupe des entreprises publiques du Conseil économique et social en serait l'aboutissement. Il souhaiterait savoir quelle suite il compte donner à cette proposition pour remédier à cette carence.

Texte de la réponse

L'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social définit les catégories d'agents économiques ainsi que les catégories socioprofessionnelles représentées au sein de cette institution. Les sociétés d'économie mixte ne sont pas au nombre des catégories ainsi définies, et une loi organique serait nécessaire pour les y introduire. Il sera toutefois rappelé que l'article 7 de l'ordonnance prévoit que le Conseil économique et social comprend dix représentants des entreprises publiques. L'article 5 du décret n° 84-558 du 4 juillet 1984 fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique et social précise que ces dix représentants sont désignés par décret pris sur le rapport des ministres de tutelle, sur proposition du Haut Conseil du secteur public. Aussi, il appartient, le cas échéant, au Haut Conseil du secteur public de formuler au Gouvernement une proposition de représentation des entreprises publiques tenant compte de la part des sociétés d'économie mixte au sein du secteur des entreprises publiques.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Schreiner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46074

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6536

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 6964